

ÉLECTION A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

AVIS DE DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES PROVISOIRES

ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Les listes électorales provisoires établies par la Commission d'Établissement des Listes Électorales, en vue des élections à la Chambre d'agriculture du 31 janvier 2019, peuvent être consultées à compter du 1^{er} octobre 2018 par toute personne intéressée.

Les réclamations éventuelles sont à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la Commission d'Établissement des Listes Électorales jusqu'au 15 octobre 2018 inclus (avis de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Commission d'Établissement des Listes Électorales
Préfecture de l'Allier
Bureau des élections
2 rue Michel de l'Hospital
03 016 MOULINS CEDEX

La Commission d'Établissement des Listes Électorales statuera sur ces réclamations avant le 15 novembre 2018, date limite fixée pour la notification des refus d'inscriptions ou des radiations.